

# **Commune de Breil sur Roya**

06540

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 11 Juin 2009**

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 11 Juin 2009 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI Maire.

**Etaient Présents** : Mr Joseph GHILARDI Maire, Mr Joseph REY 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Francis FRECOURT, Mr Georges POMAREDE, Mr Abdel DJEROUROU, Mme Anne-Marie ANGELINI, Mme Cécile BACHET, Mr Gentil DOMESOR, Mme Michèle ERCOLE, Mr Michel JOUVE, Mr Michel MASSEGLIA, Mr Alain RAVIOLA, Mr Paul REY, Mme Claire ROSTAGNI, Mr Henri SOFFLICHI, Mme Josiane VACCARI.

**Etaient absents-excusés** : Mme Mireille PALLANCA, Mr Pierre OZENDA

**Secrétaire de Séance** : Mme Cécile BACHET.

### **Informations** :

**Monsieur le Maire** fait part des remerciements du Cavigal et du prestataire de baptême de l'air en hélicoptère pour l'aide de la Commune dans le déroulement de ces deux manifestations.

**Monsieur le Maire** précise que le raid des Cimes du Mercantour sera honoré de la présence du double champion olympique Julien ABSALON, des champions de France Cécile et Cédric RAVANEL et d'Alexandre BLAIN.

Une cérémonie sera organisée à cette occasion le Samedi 13 Juin 2009 à 16H00 sous le chapiteau, en accord avec le Vélo Club organisateur.

**Monsieur le Maire** précise qu'au sujet de l'U.S.B.T.P, le Conseil Général se désengage de toute opération de rénovation et à cet effet, il nous céderait pour l'euro symbolique l'immeuble.

**Monsieur le Maire** précise que cet immeuble pourrait revivre, en créant un Centre de Loisirs municipal avec une salle polyvalente à destination des Associations et un début d'aménagement d'un logement pour actif à l'étage. Ces pistes de réflexion seront soumises au Conseil municipal.

**Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, constate que le Conseil Général ne manque pas d'air dans son comportement depuis 3ans dans cette affaire.

**Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal que Madame Michèle ERCOLE soit déléguée du Personnel, compte-tenu de son expérience professionnelle passée.

**Approuvé à l'Unanimité**

**Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.**

06 Mars 2009	:	<p><b>Convention de mise à disposition gratuite du véhicule Jumpy pour le Vélo Club</b>  <b>Prestation :</b> Course VTT Le Loup du Bois noir  <b>Durée :</b> Dimanche 12 Avril 2009</p>
23 Mars 2009	:	<p><b>Convention Solution observatoire fiscal passée avec le SICTIAM.</b>  <b>Prestation :</b> Mise en place des prestations nécessaires à l'exploitation par les services de la collectivité de la suite logicielle IN FINE dans le cadre du marché passé entre le SICTIAM et la Société FININDEV Observatoire Fiscal.  <b>Durée :</b> La présente Convention est conclue pour une durée directement liée à l'exécution du plan de service.  <b>Cout :</b> 4.288,71€ TTC</p>
26 Mars 2009	:	<p><b>Convention de mise à disposition gratuite du véhicule Jumpy pour l'A.S ROYA</b>  <b>Prestation :</b> Rencontre de football des enfants à Tourette Levens.  <b>Durée :</b> Samedi 28 Mars 2009  <b>Coût :</b> Consentie à titre gracieux.</p>
01 <sup>er</sup> Avril 2009	:	<p><b>Convention de mise à disposition du personnel de la Commune au SIVOM du Canton de Breil.</b>  <b>Prestation :</b> La Commune de Breil met à disposition du SIVOM du personnel en vue d'exercer les fonctions administratives et techniques conformement aux compétences du SIVOM.  <b>Durée :</b> Prend effet au 01/01/2009 au Conseil Syndical.</p>

07 Avril 2009	:	<b>Renouvellement d'ouverture de crédit de Trésorerie auprès de DEXIA CLF Banque</b> <b>Montant : 350.000€</b> <b>Durée : 12 mois</b> <b>Index des tirages : EONIA</b> <b>Taux d'intérêts : Index + marge de 1.40%</b> <b>Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle</b> <b>Commission : 0.10% du montant du contrat</b>
07 Avril 2009	:	<b>Renouvellement d'ouverture de crédit de Trésorerie auprès de DEXIA CLF Banque</b> <b>Montant : 250.000€</b> <b>Durée : 12 mois</b> <b>Index des tirages : EONIA</b> <b>Taux d'intérêts : Index + marge de 1.40%</b> <b>Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle</b> <b>Commission : 0.10% du montant du contrat</b>
15 Avril 2009	:	<b>Convention de formation pour deux agents de la Commune affectés au service espaces verts et au service brigades vertes</b> <b>Prestation : Formation ayant pour thème Technique de grimper : sécurité et réglementation</b> <b>Durée : Du 14 au 15 Septembre 2009</b> <b>Coût : 224,00€ selon termes de la convention précitée (8€ de l'heure durant 14 heures X 2 agents)</b>
22 Avril 2009	:	<b>Convention de mise à disposition gratuite du véhicule Jumpy pour l'AS ROYA FOOTBALL</b> <b>Prestation : Tournoi de football à Roquebrune</b> <b>Durée : Dimanche 03 Mai 2009</b> <b>Coût : Gratuit</b>
27 Avril 2009	:	<b>Convention de mise à disposition gratuite du véhicule Jumpy pour le VELO CLUB DE BREIL</b> <b>Prestation : Transvésubiennne</b> <b>Durée : Dimanche 31 Mai 2009</b> <b>Coût : Gratuit</b>
27 Avril 2009	:	<b>Convention de mise à disposition gratuite du véhicule Jumpy et du véhicule Mercedes pour l'AS ROYA</b> <b>Prestation : Déplacement des enfants de l'association en vue des entraînements à St Dalmas de Tende et du tournoi à Roquebrune</b> <b>Durée : Mercredi 29 Avril 2009 et Lundi 01<sup>er</sup> Juin 2009</b>

<b>27 Avril 2009</b>	:	<b>Contrat AMBOILE ECOLAB pour dératisation renouvellement</b> <b>Prestation :</b> Dératisation de la Commune <b>Durée :</b> 12mois à compter du 1 <sup>er</sup> Avril 2009, renouvelable par période d'égale durée par reconduction expresse 2 fois pour une durée maximum de 36mois. <b>Coût :</b> 1.461,23€ H.T/An
<b>29 Avril 2009</b>	:	<b>Convention de mise à disposition gratuite du véhicule Jumpy à l'Association ECHO DU LAC</b> <b>Prestation :</b> Compétition se déroulant à Carnoux <b>Durée :</b> 9 et 10 Mai 2009 <b>Coût :</b> Gratuit
<b>30 Avril 2009</b>	:	<b>Location pâturage à un éleveur de Breil sur Roya</b> <b>Coût :</b> 230€/an soit 110Ha à 2€ auxquels s'ajoutent 10€ de frais administratifs <b>Durée :</b> 3ans à compter du 01/04/2009
<b>13 Mai 2009</b>	:	<b>Convention de formation au permis de conduire de la catégorie EC pour un agent de la Commune.</b> <b>Prestation :</b> formation d'un agent au permis super lourd <b>Durée :</b> Du 8 au 12 Juin 2009 <b>Coût :</b> 2.270€ selon termes de la convention précitée
<b>20 Mai 2009</b>	:	<b>Contrat de coordination sécurité santé travaux rue Rostagni et rue du Collet avec le bureau Véritas</b> <b>Objet :</b> Travaux de réfection des réseaux humides du vieux village (rue Rostagni et rue du Collet) <b>Coût :</b> Phase de conception : 450€ H.T Phase travaux : 1.260€ H.T

Approbation du Procès Verbal de la Séance du 25 Mars 2009.

Le Procès Verbal de la séance du 25 Mars 2009 est **Approuvé à l'Unanimité.**

## **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

### **1 - Avoir sur trop perçu sur le rôle de l'eau 2008**

Vu la délibération en date du 02 Juillet 2008, rendue exécutoire le 31 Juillet 2008 portant tarif de la redevance eau & assainissement ;

Vu le rôle établi le 30 Août 2008, le m3 facturé du 01<sup>er</sup> Janvier 2008 au 31 Juillet 2008 ne tenait pas compte, pour des raisons de forfaitisation, du caractère exécutoire de la dite délibération ;

Vu le caractère rétroactif exécutoire des taxes de l'Agence de l'Eau à compter du 01<sup>er</sup> Janvier 2008 ;

Dans ce contexte juridique et tarifaire, **Monsieur le Maire** propose qu'un avoir sur le rôle de l'eau 2009 soit établi à chaque abonné, en déduction de leur facture individualisée 2009, prenant en compte le principe d'une application du tarif 2007 taxes non comprises du 01<sup>er</sup> Janvier 2008 au 31 Juillet 2008.

**Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, apprécie ce minimum de morale et précise que la raison l'a emportée. Il précise qu'il n'est pas là pour détruire ce que la majorité fait, mais pour assurer son rôle d'opposition.

**Approuvé à l'Unanimité**

**2 - Décisions Modificatives Budgétaires :**

•Budget Commune (pièce jointe)

**Approuvé à l'Unanimité**

**3 - Acquisition de jeux pour jardins d'enfants de la commune de Breil et du hameau de Libre - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire et du Conseil Général.**

Considérant l'intérêt d'acquérir des jeux conformes à la sécurité pour les jardins d'enfants de la commune de Breil et son hameau de Libre, dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire rural ;

Considérant l'intérêt financier de demander pour cet investissement une participation financière au titre de la réserve parlementaire et du Conseil Général,

**Monsieur le Maire**, développe l'ensemble des caractères techniques des jeux d'enfants qui s'adressent à un public de 3 à 12 ans.

Il propose aux membres du Conseil, d'approuver le montant estimatif et quantitatif de ces jeux, pour les jardins d'enfants de la commune de Breil et du hameau de Libre, de demander les aides au titre de la réserve parlementaire et du Conseil Général.

**Approuvé à l'Unanimité**

**4 - Cessions de parcelles à Piene Haute.**

•Considérant la demande de Madame Mireille PALLANCA d'acquérir les parcelles communales cadastrées Section L - N° 1012 et 1049 situées Hameau de Piene Haute, **Monsieur le Maire** propose la cession des dites parcelles d'une consistance inférieure à 5m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique.

**Approuvé à l'Unanimité**

•Madame et Monsieur VISSIO souhaitent acquérir une partie de la parcelle communale située derrière leur maison, cadastrée Section N - n° 1330 à Piene Haute, **Monsieur le Maire** précise que le demandeur s'est déjà approprié une emprise sur le terrain communal et qu'il convient de régulariser cette situation. Il sollicite l'avis des membres du Conseil.

**Le Conseil Municipal** demande à ce que soit régularisé les emprises foncières actuelles de l'intéressé et confirme sa volonté de ne vendre aucune autre parcelle.

**Approuvé à l'Unanimité**

**5 - Versement subventions ravalement de façades.**

**Monsieur Michel Jouve** Conseiller Municipal, propose au Conseil le versement de la subvention municipale pour ravalement de façades à :

Copropriété : 43, rue de Turin 06540 BREIL SUR ROYA  
Sophie ALBIN  
Philippe PILET  
Toussain DIANA

**Monsieur Michel JOUVE** Conseiller Municipal, précise que cette aide date de 1993 et apporte une aide non négligeable aux propriétaires dans la rénovation de leurs façades.

**Approuvé à l'Unanimité**

**6 - Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de la Riviera française et de la Roya.**

**Monsieur le Maire** propose d'approuver les modifications des statuts du Syndicat Mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de la Riviera française et de la Roya, dit que la délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet des Alpes-Maritimes.

**Monsieur Michel MASSEGLIA** Délégué au SCOT, précise que celui-ci est un élément charnière bien avancé avant l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme où nous constatons de nombreuses contraintes. Il confirme l'erreur de fin de mandat d'avoir lancé sans processus de concertation, le Plan Local d'Urbanisme. A ce sujet, après la réflexion menée par la C.A.R.F pour intégrer la communauté urbaine sans processus démocratique ; il confirme la gravité de ce transfert de compétences ou on ne pourra plus décider de l'avenir de notre territoire.

**Monsieur le Maire** précise qu'il ne faut pas être aussi catégorique, que l'avenir est peut-être dans une communauté urbaine compte tenu du désengagement du Conseil Général comme partenaire financier.

**Monsieur Francis FRECOURT** Adjoint, précise qu'un ordre du jour spécial pour débattre de l'Intercommunalité serait souhaitable.

**Monsieur MASSEGLIA** Conseiller Municipal, précise qu'un jumelage des deux SIVOM serait intéressant et permettrait de résoudre les grands problèmes.

**Monsieur le Maire** confirme la vitalité et l'intérêt du SIVOM sur l'Intercommunalité où la bonne entente règne avec tous les Maires.

**Monsieur le Maire** précise qu'avec la fermeture de la Glacière, la communauté urbaine de Nice accepte pour "un temps non défini" nos déchets au four. Il confirme que dans le Plan Départemental des Déchets, le principe du centre d'enfouissement de Piene Haute est annulé.

**Monsieur Francis FRECOURT** Adjoint, précise que la disparition à termes des SIVOM et des SIVU va laisser un vide juridique dans l'organisation des Territoires.

Après ce débat, **Monsieur le Maire** propose de voter.

**Approuvé à l'Unanimité**

**7 - Subventions aux Associations "2<sup>ème</sup> Liste"**

**Monsieur Abdel DJEROUROU** Adjoint, présente les demandes débattues par la Commission Municipale, les subventions suivantes ont été adoptées :

- BREIL ATHLETIC CLUB	500€
- COMPAGNIE DE L'ARPETTE	600€
- LA BOULE BREILLOISE	500€
- A.D.T.R.B	7.532€
- COMITE DES FÊTES DE LIBRE	1.000€
- CANAL DE CAMPE	610€
- CANAL DU MONT	610€
- BREÏ AOUN FESTA	5.000€
- TENNIS CLUB	500€
- CLUB DE L'OLIVIER	1.200€
- CANAL DE PRAGHIOU	610€

**Monsieur le Maire** propose que soit rajouté une subvention au Canal de Praghiou d'un montant de 610€.

**Approuvé à l'Unanimité**

**8 - Catalogues des tarifs locations des salles et équipements 2009 – modifications et créations (pièce jointe).**

En ce qui concerne le prêt de matériel, **Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, demande plus de souplesse dans les procédures et plus de soutien aux Associations qui sont la vie du village. Il s'oppose expressément au principe du chèque de caution.

**Madame Anne-Marie ANGELINI** Conseillère Municipale, précise que lors de la Fête du Livre on lui a donné du matériel en mauvais état.

**Monsieur Francis FRECOURT** Adjoint, précise que l'organisation des manifestations doit être conduite avec un maximum de rigueur et d'informations afin que les Services Techniques ne soient pas pris au dépourvu.

**Approuvé à l'Unanimité** ensemble des dispositions.

Principe de la caution pour mise à disposition du matériel, **1 voix contre**

**9 - Convention cadre de dématérialisation des actes administratifs avec la Préfecture des Alpes-Maritimes et le SICTIAM.**

Dans le cadre de la dématérialisation des actes administratifs avec la Préfecture des Alpes-Maritimes,

**Monsieur le Maire** propose de signer une convention avec la Préfecture des Alpes-Maritimes et le SICTIAM qui nous assiste dans cette démarche.

**Monsieur le Maire** précise que ces procédures seront validées après la mise en place d'une signature électronique et économiseront de la consommation de papier.

**Approuvé à l'Unanimité**

**10 - Changement statutaire de l'Office du Tourisme.**

**Monsieur Le Maire** expose que l'Office du Tourisme de Breil sur Roya est géré par une Association loi 1901, depuis le 19 septembre 1996 en vertu d'une délibération en date du 29 février 1996.

**Monsieur le Maire**, précise que cette capacité se définit comme un service local administratif facultatif,

**Monsieur le Maire** rappelle que la Commune, peut par délibération, instituer un organisme chargé de la promotion du Tourisme dénommé Office du Tourisme.

**Le Conseil Municipal**, peut décider dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique :

- 1) Soit de s'engager dans la promotion du Tourisme en choisissant un mode de gestion élaboré, régie avec autonomie financière ou juridique EPIC, SEML, association ou société commerciale.
- 2) Soit favoriser l'accueil sur le territoire par une initiative de la collectivité dans un service municipal du Tourisme, dans une gestion locale de l'information pouvant favoriser autant que de besoins la création de régie simple.

Considérant la pluralité de forme juridique de gestion et les objectifs en matière de politique touristique ;

**Monsieur le Maire**, propose :

- D'approuver la création d'un service municipal du Tourisme,
- D'autoriser le Maire à finaliser toutes les procédures en cours dans le cadre de ce changement statutaire avec l'association de l'Office municipal de Breil sur Roya,

**Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, s'abstient et précise que l'on aurait dû se préoccuper de l'existant et de relancer la machine avec un Conseiller Municipal.

**Monsieur le Maire** précise qu'il n'y a plus d'Assemblée Générale et de membres depuis longtemps et que cette délibération n'est qu'une régularisation de droit, d'une situation de fait.

**Madame Michèle ERCOLE** Conseillère Municipale, précise que le statut choisi ne correspond pas à une politique de développement touristique. Elle confirme son abstention.

**Approuvé, 2 abstentions**



**11 - Acquisition du Presbytère de Piene.**

**Monsieur le Maire** expose au Conseil l'offre de cession à titre gratuit du Presbytère de Piene par l'Association Diocésaine faite par courrier en date du 22 Janvier 2009.

**Monsieur Michel JOUVE** Conseiller Municipal, précise que malgré l'état désastreux de la bâtisse, il est tout à fait cohérent que nous la reprenions pour la rénover.

**Monsieur le Maire** précise qu'une mise à disposition aux Amis de Piene pourrait s'en suivre.

**Approuvé à l'Unanimité**

**12 - SICTIAM : approbation des adhésions des collectivités et établissements publics intervenues dans le courant de l'année 2008.**

**Monsieur le Maire**, informe l'assemblée que le Comité Syndical du SICTIAM, qui s'est tenu en date du 5 décembre 2008, a décidé d'approuver l'adhésion des nouvelles collectivités et établissements.

Suite à cet exposé, **Monsieur le Maire**, invite l'assemblée à délibérer sur ces adhésions.

**Approuvé à l'Unanimité**

**13 - SIDELT (Syndicat Intercommunal pour le développement Economique Local Transfrontalier) : demande de retrait de la Commune de Breil sur Roya.**

Considérant que les activités développées actuellement par le SIDELT ne correspondent plus aux attentes de la commune de Breil sur Roya, il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le retrait de la commune de Breil sur Roya du SIDELT et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités pour l'aboutissement de cette décision.

**Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, précise que la dissolution de ce syndicat est une erreur magistrale car son périmètre représente un centre de vie et de gestion. Il rappelle l'importance du relationnel entre communes françaises de la Roya et communes italiennes frontalières. Il confirme son abstention.

**Madame Josiane VACCARI** Conseillère Municipale, met l'accent sur l'importance des échanges culturels et sportifs avec les communes italiennes.

**Monsieur le Maire** lit la réponse du Maire de la Brigue qui désire le maintien au SIDELT.

**Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, confirme son analyse sur l'Intercommunalité autoritariste qui se prépare, laminant toute démocratie locale.

**Approuvé, une abstention**

**14 - Motion responsabilité des Communes pour défaut de sécurisation des voies communales.**

**Monsieur Joseph REY** 1<sup>er</sup> Adjoint, précise que cette disposition permet de soutenir les communes de Peille et de Saorge qui ont respectivement des contentieux de l'ordre du million d'euros avec ESCOTA et la SNCF.

Là-dessus, **Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, précise qu'il conviendrait de déterminer le niveau de responsabilité des riverains des pistes et bien souvent, l'assiette foncière est mal définie. De plus, la compétence de FORCE 06 à un entretien limité des pistes, en conformité avec les missions des SDIS dans la lutte des feux de forêts, rappelle qu'on n'est plus dans une logique de défense contre l'incendie. D'ailleurs, il confirme que c'est une erreur d'avoir donné l'entretien des pistes à FORCE 06.

**Monsieur Joseph REY** 1<sup>er</sup> Adjoint, lui rappelle qu'à l'époque il avait voté pour.

**Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, trouve que le suivi par le Maître d'œuvre du marché à bon de commande de Voirie est mal fait et que l'on devrait, puisque l'on a un Directeur des Services Techniques compétent, s'adresser à lui pour la conduite de cette opération.

**Monsieur Francis FRECOURT** Adjoint, propose qu'un diagnostic soit élaboré sur toutes les voies, mais que l'absence de budget ne résoudra pas les problèmes.

En conclusion, **Monsieur le Maire** confirme que sa responsabilité sur la Voirie est principalement en zone urbaine et ces voies sont prioritaires en termes de niveau d'entretien.

**Approuvé à l'Unanimité**

**15 - Approbation de la délibération prise par les communes forestières.**

**Monsieur le Maire** propose de délibérer sur le maintien d'une politique forestière de qualité selon les axes suivants :

- le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales, soit 1684 agents municipaux équivalents temps plein (source : ONF) pour conserver un service public de qualité en milieu rural,
- l'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par la RGPP pour tenir compte de l'évolution du marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF,
- l'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière,
- le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches de territoire, en portant de 5 à 10% le reversement de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti forestier (les communes forestières payent 17% du total de cette taxe),

•la mise en place du fonds de mobilisation de 100M€/an annoncé par le ministre de l'Agriculture lors des Assises de la forêt pour augmenter la récolte de bois, particulièrement dans les zones difficiles d'accès, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural.

**Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, constate la même logique de désertification des services publics qu'avec la Poste.

**Approuvé à l'Unanimité**

**16 - Approbation du nouveau plan d'aménagement de la forêt communale de Breil sur Roya pour la période 2013 à 2033.**

**Monsieur Joseph REY** 1<sup>er</sup> Adjoint, propose certaines parcelles cadastrales au bénéfice du régime forestier.

De plus, il propose également la distraction du régime forestier d'un certain nombre d'autres parcelles.

Il propose aux membres du Conseil d'approuver le nouveau plan d'aménagement de la forêt communale de Breil sur Roya pour la période de 2013 à 2033.

**Approuvé à l'Unanimité**

**17 - Maison de santé rurale : Enjeux, aspects juridiques**

Dans le cadre du plan d'aides aux Communes et dans le cadre des Pôles d'Excellences Rurales, une Maison de Santé Rurale financée en ce qui concerne l'attribution de matériel médical de haut niveau à hauteur de 340.000€, nécessite la construction au pavillon B de l'hôpital d'un ensemble immobilier de 650m<sup>2</sup> adapté aux besoins du développement de cette politique de santé rurale.

Cependant, l'établissement public hospitalier ne peut maximiser son financement sans l'aide de partenaires. A ce titre, le SIVOM est sollicité afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage après réalisation des phases :

- 1) Etablissement d'un bail emphytéotique portant sur l'immeuble, établi par l'hôpital au profit du SIVOM.
- 2) Modifications statutaires du SIVOM afin que celui-ci assure la maîtrise d'ouvrage en pleine compétence avec un intérêt communautaire : la politique de santé rurale dans le périmètre du SIVOM afin de promouvoir principalement l'exercice regroupé de la médecine et accessoirement la mutualisation de tous services rattachés.
- 3) Approbation de cette compétence statutaire par les communes.
- 4) Demandes de subvention auprès du Conseil Général par le SIVOM, à hauteur de 80% du montant H.T de l'investissement immobilier, après le choix d'un maître d'œuvre élaborant l'avant projet définitif, conforme au cahier des charges élaboré par l'hôpital en accord avec les professionnels concernés.

1)Ce montage, proposé au niveau juridique et financier a été validé lors d'une réunion avec :

- Monsieur François-Xavier LORRE Directeur adjoint de la DDASS, cadre attaché à la légalité hospitalière
- Le Docteur Denis REFAIT, coordinateur départemental M.I.L.D.T
- Madame BESSON Contrôle de légalité hospitalière
- Monsieur SARTOR Contrôle de légalité hospitalière

2)Par délibération du Conseil d'Administration, l'hôpital porteur du projet de Pôle d'Excellence Rurale pour l'acquisition du matériel médical, pourrait in fine être le locataire suite à un bail locatif du SIVOM sur l'Hôpital.

De plus, pour mémoire la M.S.A garantirait à minima, une participation de 130.000€.

**Monsieur le Maire** précise que le plan communiqué aux Conseillers Municipaux fera l'objet de concertation avec les professionnels de santé (spécialistes, généralistes, infirmiers, etc...).

Il propose de plus, la validation du principe d'une même opération avec la création d'une buanderie car le matériel est obsolète. Cette étude d'externalisation de la prestation à une société privée en cours a démontré les limites de cette proposition. En effet, plus de 800kg de linge sont traités chaque jour.

**Madame Michèle ERCOLE** Conseillère Municipale, précise que la mutualisation de la buanderie avec la Maison de Retraite de Saorge entraînerait des économies d'échelle et le maintien de 7 emplois à Breil.

**Monsieur Joseph REY** 1<sup>er</sup> Adjoint, Délégué cantonal M.S.A, précise que la Mutuelle, très intéressée par le démarrage de ce projet, apporterait 130.000€ dans l'opération.

**Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, précise que de toute façon, l'autofinancement sera payé par les patients.

**Approuvé à l'Unanimité**

## **18 - Prime de responsabilité emploi de direction**

**Monsieur le Maire**, propose la création de cette prime de responsabilité, attribuée aux agents occupant des emplois administratifs de direction.

Il précise que chaque fois qu'un grade a été créé il y a eu la création des primes correspondantes.

Il demande que cette décision soit annulée et reportée à plus tard. Il préfère, dans un premier temps, solutionner les problèmes de régimes indemnitaires des autres cadres d'emplois.

**19 - Forage de Libre : alimentation en eau potable du hameau – Demandes de subventions à l’Agence de l’Eau et au Conseil Général.**

Contexte :

Le Hameau de Libre situé sur la commune de Breil sur Roya, ne pouvant profiter des abondantes ressources en eau du chef lieu à cause de son éloignement, a de tout temps, été la victime d’une alimentation en eau potable (AEP) déficiente.

Celle-ci est assurée par des sources gravitaires lointaines, captées dans des conditions topographiques difficiles.

Ce contexte particulier a donné lieu à plusieurs reprises à un manque d’eau chronique.

Cadre de l’étude :

Face cette situation, la municipalité de Breil sur Roya a décidé de lancer une étude hydrologique sur le secteur de Libre. Cette étude a pour but la recherche d’une ressource d’eau complémentaire.

Après résultat de cette étude, il a donc été envisagé de recourir aux eaux souterraines locales pour disposer d’une ressource de secours et d’appoint, pour un montant de 90.000€ pour le forage.

A ce titre, **Monsieur Paul REY** Délégué de Libre, propose d’approuver le montant estimatif des travaux et de demander à l’Agence de l’Eau et au Conseil Général les subventions les plus élevées.

**Monsieur Paul REY** précise que le forage se fera à 300m de profondeur au niveau de la Roya et que le géologue MANGAN garanti un approvisionnement en eau intéressant.

**Approuvé à l’Unanimité**

**L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur Joseph GHILARDI Maire lève la séance à 21H00.**

Le Maire,

J. GHILARDI